

Vivre à Bétheniville



Bonne et heureuse année 2016 !

SOMMAIRE

Vœux du maire.....	page 2
Compte-rendu du 22/10/15.....	page 3
Compte-rendu du 03/12/15.....	page 4
Compte-rendu du 17/12/15.....	page 5
Les infos du citoyen.....	page 6
Les infos pratiques.....	page 8
Etat Civil.....	page 11
Vie associative.....	page 11
Agenda.....	page 13
Les dernières semaines en images.....	page 15
Fait divers.....	page 16



[...]

Pour Paris, ses quais, sa brume,
La plage sous ses pavés,
La brise qui fait danser
Ses feuilles mortes.

Paris, ses flâneurs, ses ombres,
Ses amoureux qui roucoulent,
Ses bancs publics, ses platanes,
Ses feuilles mortes.

Paris qui s'éveille à l'aube,
Deux cafés noirs en terrasse,
Un jardinier qui moissonne
Ses feuilles mortes.

[...]

A l'amie qui est tombée,
Une chanson sur les lèvres,
Ensemble nous chanterons,
Main dans la main.

Pour tous ceux qui sont tombés,
Pour tous ceux qui ont pleuré,
Ensemble nous resterons,
Main dans la main.

Que jamais plus la terreur
Ne vienne souiller nos villes,
Ni jamais jamais la haine
Souiller nos cœurs.

Que la musique demeure,
Dans nos rues comme en nos âmes,
Pour toujours un témoignage
De liberté.

Amin Maalouf

LES VŒUX DU MAIRE



Chers Béthenivillois, Béthenivilloises,

A l'occasion de la nouvelle année 2016, je vous présente mes meilleurs vœux de bonheur de santé et de réussite ainsi qu'à vos familles.

L'année 2015 a été marquée par de terribles scènes de violence avec la mort d'une centaine d'innocents. J'espère que le travail des politiciens français et étrangers permettra un retour à la sérénité et que nous ne revivrons plus de tels moments.

Concernant notre village, heureusement c'est beaucoup plus calme. Je ne vous parlerai pas des réalisations 2015 dans la mesure où vous avez déjà été informés par les VAB précédents.

L'année 2016 va être un tournant pour notre commune étant donné qu'au 1er janvier 2017 nous ferons certainement partie intégrante de Reims Agglomération. Cela implique que notre Communauté de Communes des Rives de la Suippe disparaîtra au 31 décembre 2016. Durant toute cette année, des négociations se feront par le biais de la CCRS afin de rejoindre cette nouvelle entité en toute quiétude.

La première phase de l'éclairage public LED a débuté rue de Reims et rue de Vouziers et la deuxième phase est prévue pour le 2^{ème} semestre (toute la partie nord du village jusqu'au niveau de la salle des fêtes).

Concernant internet, le SIEM qui a la compétence ADSL, avait programmé la montée en débit de Bétheniville en 2017 et celle de Pontfaverger en 2016.

Or il se trouve que la fibre sera installée à Pontfaverger par ORANGE et non par le SIEM. J'ai donc demandé à celui-ci via la CCRS à ce que nous puissions prendre leur place et être fibrés d'ici la fin de l'année. Le SIEM ayant donné son accord, le début des travaux pour une montée en débit 20 mégas est possible pour le 2^{ème} semestre 2016. Nous resterons donc très vigilants sur les dépenses puisqu'il faudra anticiper le fond de concours.

Je remercie l'équipe médicale et paramédicale d'avoir investi sur le village afin que la population puisse bénéficier de leurs services. Je leur souhaite bonne chance dans leurs nouveaux locaux.

Je remercie toute l'équipe municipale et tous les bénévoles qui s'investissent pour dynamiser notre village par le biais d'associations, commissions ou autres.

Très bonne année 2016.

Le Maire,
Jean-Jacques Gouault

LE COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22/10/2015

Tous les conseillers sauf Mesdames Vicky JAFFRES, Mélanie BRILLAND et Messieurs Jackie LOURDEZ, Olivier BUCHE, Loïc BARROIS (tous excusés).

Le Maire a accueilli le nouveau conseiller municipal : Monsieur Emmanuel CHONION.

Attribution du marché remplacement des luminaires sur la commune

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du conseil municipal du 12 décembre 2014, il a été décidé de lancer le programme de remplacement des points lumineux de la commune pour une économie d'énergie.

Le Conseil Municipal, autorise le Maire à signer le contrat d'engagement de la société AB Entreprise de Dizy (Marne) pour le projet de remplacement des points lumineux de la commune et de tous les documents y afférents.

Programme de remplacement des luminaires sur la commune et demande de subventions :

Une subvention de 65 282.00 euros a été attribuée par RTE réseau de transports d'électricité de la ligne Lonny-Seuil-Vesle- PAP- part communale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve le financement présenté par le Maire,
- demande l'inscription du dossier pour une subvention au titre de la DETR 2016 pour les deuxième et troisième phases du projet et pour une subvention de l'ADEME ou autres subventions possibles, le solde sera payé par les fonds libres.

Questions diverses

- **Cimetière** : Une campagne de sensibilisation a été lancée afin de répertorier les sépultures abandonnées ou dangereuses pour la sécurité des administrés. Un petit mot sera mis devant les concessions avant la Toussaint pour tenter de retrouver la famille des défunts. Sinon, une procédure d'abandon sera lancée dans un avenir plus ou moins proche en fonction des ressources de la commune.
- **Enfants de 12 à 18 ans** : Le Maire demande au conseil municipal ce qui peut être fait pour les jeunes de 12 à 18 ans. A REFLECHIR.
- **Terrain rue du Neuf Bourg** : Sur le terrain près du transformateur, il y a quelques arbres qui sont dangereusement inclinés. S'ils venaient à tomber la commune serait responsable des dégâts. Il faut couper ces arbres. Les conseillers aimeraient que ce terrain soit aménagé : aire de jeux, abri bus,...EN ATTENTE DE PROPOSITIONS.
- **Association des jeunes de 18 à 22 ans** : Le règlement a été remis aux deux responsables et une clé leur a été donnée. Tout se passe bien à ce jour.
- **Le Marché** : Il vient dorénavant tous les samedis avec l'installation d'un grand marchand de fruits et légumes. Marianne LECOMTE cherche toujours à faire venir des marchands ambulants.
- **La Salle des fêtes** : Une commission est mise en place pour répertorier les problèmes de la salle des fêtes suite aux locations ou aux prêts.

LE COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03/12/2015

Tous les conseillers sont présents sauf Messieurs Jackie LOURDEZ, Jean-Jacques GOUAULT, Jean-Pierre PALADINI et Madame Rachel COPPEE (tous excusés)

Projet de schéma départemental de coopération intercommunale : Avis du Conseil municipal

Suite à une réunion organisée par Reims agglomération, il a été demandé aux Communes d'émettre à nouveau un avis sur le schéma départemental de coopération intercommunale en leur demandant de préciser si elle souhaitait être rattachée à la Communauté d'agglomération de Reims Métropole et cela avant le 11 décembre 2015.

Reims agglomération a présenté un compte-rendu de cette réunion.

Le Conseil Municipal décide d'émettre un avis favorable sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale de la Marne et souhaite rejoindre la Communauté d'agglomération de Reims Métropole.

Cette délibération annule et remplace la délibération N° 37 du 22 octobre 2015.

Mise en place et valorisation des travaux en régie pour la création d'une bibliothèque

Madame l'Adjointe Déléguée, rappelle au Conseil le travail important réalisé par les agents du centre technique municipal afin de créer la bibliothèque municipale.

Cette implication permet ainsi de limiter le recours à des entreprises privées, dont les prestations seraient plus onéreuses.

Il est proposé de mettre en place, sur le plan budgétaire, le dispositif des « travaux en régie » permettant notamment un gain financier en matière de TVA.

Pour cela, le coût des heures passées par chaque agent doit être calculé (salaires bruts augmentés des charges patronales).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- d'instaurer sur le plan budgétaire la valorisation en investissement des Travaux en Régie pour la bibliothèque.
- de procéder au virement de crédit suivant sur le budget principal de l'exercice 2015 pour la valorisation des travaux en régie directe peuvent également être valorisés dans le budget communal : opérations d'ordre budgétaire

Délibération participation fonds de concours à la Com Com sur la voirie d'intérêt communautaire

Cette délibération nous a été demandée par la CCRS, pour valider une délibération du conseil communautaire en date du 16 décembre 2014 ayant pour objet l'instauration d'une participation financière communale pour les travaux réalisés sur les voiries d'intérêt communautaire.

Or après renseignement pris auprès de l'Union Amicale des Maires de la Marne, il nous a été signalé qu'il n'y avait pas lieu de prendre une délibération de principe sur la participation au fonds de concours dans la mesure où une délibération concordante est nécessaire sur chaque projet avant leur réalisation. Cette délibération permettant à la commune de valider la dépense et de la prévoir au budget communal.

C'est ainsi qu'un mail a été envoyé au Président de la CCRS en lui annonçant la décision de ne pas lui faire la délibération demandée au motif que cette délibération de principe n'était pas utile.

A ce jour, aucune réponse à ce mail n'a été apportée par le Président de la CCRS.

Le conseil informé de ce mail est tout à fait d'accord avec cette décision.

Si une délibération était à prendre sur cette question de participation fonds de concours à la CCRS sur la voirie d'intérêt communautaire, le conseil municipal souhaite être informé du montant des travaux afin

d'avoir le montant du fonds de concours à prévoir (au moins avoir un estimatif le plus précis possible afin de gérer au mieux le budget communal).

Informations diverses :

- **Lumières allumées toute la nuit pendant les fêtes de fin d'année :** Quelques administrés sont venus en mairie demander que les lumières restent allumées toute la nuit pendant la période de Noël afin de profiter des illuminations du village. L'entreprise de maintenance de l'éclairage public nous a fortement déconseillé cette idée car les changements successifs des horaires d'allumage et d'extinction des lumières risquaient d'endommager gravement le système d'éclairage. Les coûts de réparation seraient alors très chers.
- **La Station d'épuration :** Les réunions sur la construction de la station d'épuration et sur « l'amélioration » des canalisations du réseau d'assainissement se succèdent : les travaux sur les canalisations de la rue de la chapelle, rue de Munet et rue de la gare vont débuter le 07 décembre et devront se terminer fin janvier 2016 (avec une interruption des travaux pendant les vacances scolaires). Pour ce qui est de la station d'épuration, la police de l'eau accepte la dérogation quant à la distance minimale de construction de la station par rapport aux habitations. C'est-à-dire que nous pouvons la construire à la même place. La station sera traditionnelle et non avec des roseaux car pas assez de place près de la station et surtout il risque d'y avoir des odeurs.
- **Sécurité devant les écoles :** La commune a reçu un courrier de la CCRS nous signalant que lors de réunion de parents d'élèves dans les écoles, il a été question de la sécurité des enfants aux heures de rentrée et de sortie des classes. Les conseillers relèvent que la commune de Bétheniville a deux parking pour recevoir les véhicules des parents, qu'il y a plusieurs passages piétons et que la zone de l'école est limitée à 30km/h. Ils ne voient pas trop ce que la commune peut faire d'autre en matière de sécurité.

LE COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17/12/2015

Tous les conseillers sont présents sauf Mesdames Amélie LEMAIRE, Rachel COPPEE, Mélanie BRILLAND, Marianne LECOMTE et Messieurs Loïc BARROIS et Jackie LOURDEZ (tous excusés).

Mme Bénédicte COLIN – GALIEGUE – Urbaniste chez E3C de la SAFER et sa collègue ont fait un compte-rendu du projet diagnostic territorial PLU avec analyse de l'enquête PLU réalisée auprès de nos administrés.

Questions diverses

- **ADSL :** Le Maire doit revoir avec le SIEM pour demander que les travaux commencent en 2016 et non en 2017. Il demandera de prendre la place de PONTFAVERGER qui aurait dû faire les travaux en 2016 par le SIEM mais à priori, ces travaux seraient exécutés par Orange et donc cela libérerait une place au SIEM.
- **Cimetière :** Les agents communaux ont installé un grillage afin de clôturer le cimetière. Il reste une porte à refaire.
- **Terrains communaux :** Aucun des terrains que la commune a mis en vente n'a été vendu. Il va falloir les remettre en vente début 2016.

Commission travaux

- **La Poste :** La Poste ne sera pas à faire pour l'instant : on ne sait pas si l'agence postale sera subventionnée par la Poste après 2017. Comme il n'y a pas beaucoup de fréquentation, il n'est pas

certain que la Poste souhaite maintenir l'agence.

- **Terrain de foot :** Les anciens vestiaires au terrain de foot sont à isoler succinctement et à séparer en deux. Il faudra mettre l'électricité. Ces pièces serviront de rangement du matériel. Il faudrait aussi refaire un des vestiaires qui est très abîmé.
- **La salle des fêtes :** Dans la salle des fêtes, il faudrait rafraîchir la façade (en fonction du budget de la commune, soit uniquement le devant soit deux façades). Il y a plusieurs fuites au niveau de la toiture : on va essayer de faire jouer notre assurance qui se retournera contre la Société Champenoise d'étanchéité car cette entreprise a été recontactée plusieurs fois pour les fuites et elle ne vient jamais.

Les plots devant la salle sont à relever, ils sont trop bas et donc dangereux pour les passants. Le spot pour mettre sur l'avant de la salle est commandé ; il sera installé dès qu'il arrivera, normalement courant janvier. Il a été demandé par des associations que l'on installe un robinet de vidange afin que les traiteurs puissent laver leur vaisselle. Un devis a été demandé et en fonction du prix soit cela sera mis aussitôt soit on attendra le budget.

Sécurité

Il a été demandé de créer un passage piétons devant l'arrêt de bus rue du Neuf Bourg. Cette demande est à l'étude car le Maire souhaiterait que l'on décale l'arrêt de bus un peu plus loin sur un terrain de la commune afin d'y mettre un abri bus.

LES INFOS DU CITOYEN

Circulation autour de l'école



Nos écoles maternelle et primaire accueillent de nombreux enfants. Cela pose des problèmes de sécurité particulièrement aux heures de sortie. Le rappel de ces quelques règles est important :

- Respecter les sens de circulation place de la Mairie.
- Respecter les limitations de vitesse en particulier en zone 30 km/h.
- Respecter les places de stationnement (y compris les places pour handicapés) et ne pas gêner la circulation, en s'arrêtant en double file.
- Respecter les nouveaux plots anti-stationnement.
- Être particulièrement vigilant au niveau des passages piétons et s'arrêter systématiquement en présence de personnes.
- Pour les parents, sensibiliser les enfants aux dangers de la route. Avant 8 ans, l'enfant évalue mal les distances, les vitesses, l'origine des bruits et le temps nécessaire pour traverser la route. Un accompagnement est donc nécessaire.

Enfin, venir chercher vos enfants à pied vous permettra de faire un peu de marche ce qui est excellent pour la santé et un bon geste pour l'environnement...

Cimetière

Suite à l'étude de plusieurs devis, la société ETA PALADINI a refait aux normes le mur de soutènement du cimetière. Les trois autres côtés ont été grillagés par les agents communaux.

Un ossuaire avec une plaque a été créé.

Par la suite, un règlement intérieur du cimetière sera mis en place (avec des horaires d'ouvertures).



Réunion publique

Une réunion publique concernant la construction de la nouvelle station d'épuration aura lieu le jeudi 25 février de 17h30 à 19h30 à la salle des fêtes.

Seront présents M. Collin Laurent de la DDT et M. Eric Steinbach de la société Sogeti.

Eclairage public LED

Comme vous l'avez certainement remarqué, les nouveaux éclairages LED ont été installés fin janvier rue de Reims et rue de Vouziers. La technologie LED apporte non seulement une **lumière blanche plus intense**, mais permet aussi une **consommation nettement inférieure** aux équipements précédents. La consommation est quasiment divisée par 3 par rapport aux grands mâts, et presque par 2 par rapport aux boules.

Aussi, après de nombreux mois de nuits noires, qui ont permis de faire les économies imposées par l'investissement, ces 2 axes fréquentés ont retrouvé la lumière. Entre 22h40 et 05H00, le mode économique mis en place ne consomme que... 15W.

En septembre, une deuxième tranche de travaux permettra d'éclairer la rue de Munet et une partie de la rue du Neuf Bourg jusqu'au pont après la Salle des Fêtes. Les luminaires boules des lotissements côté nord des rues de Reims et de Vouziers seront aussi remplacés. Enfin, la phase 3 en 2017 concernera les autres rues.

Qu'est-ce qu'un PLU ?

Pour les habitants :



Le PLU

- détermine les **règles de construction à partir desquelles les permis de construire et les déclarations de travaux sont instruits ;**
- fixe **l'emplacement des futures voiries et grands équipements publics ;**
- institue **des protections** (milieu naturel, patrimoine bâti).

Pour la commune :

Le PLU trace les perspectives souhaitées du développement de la commune à travers le **Projet d'Aménagement et Développement Durable (PADD)**. Dans ce sens, il assure :

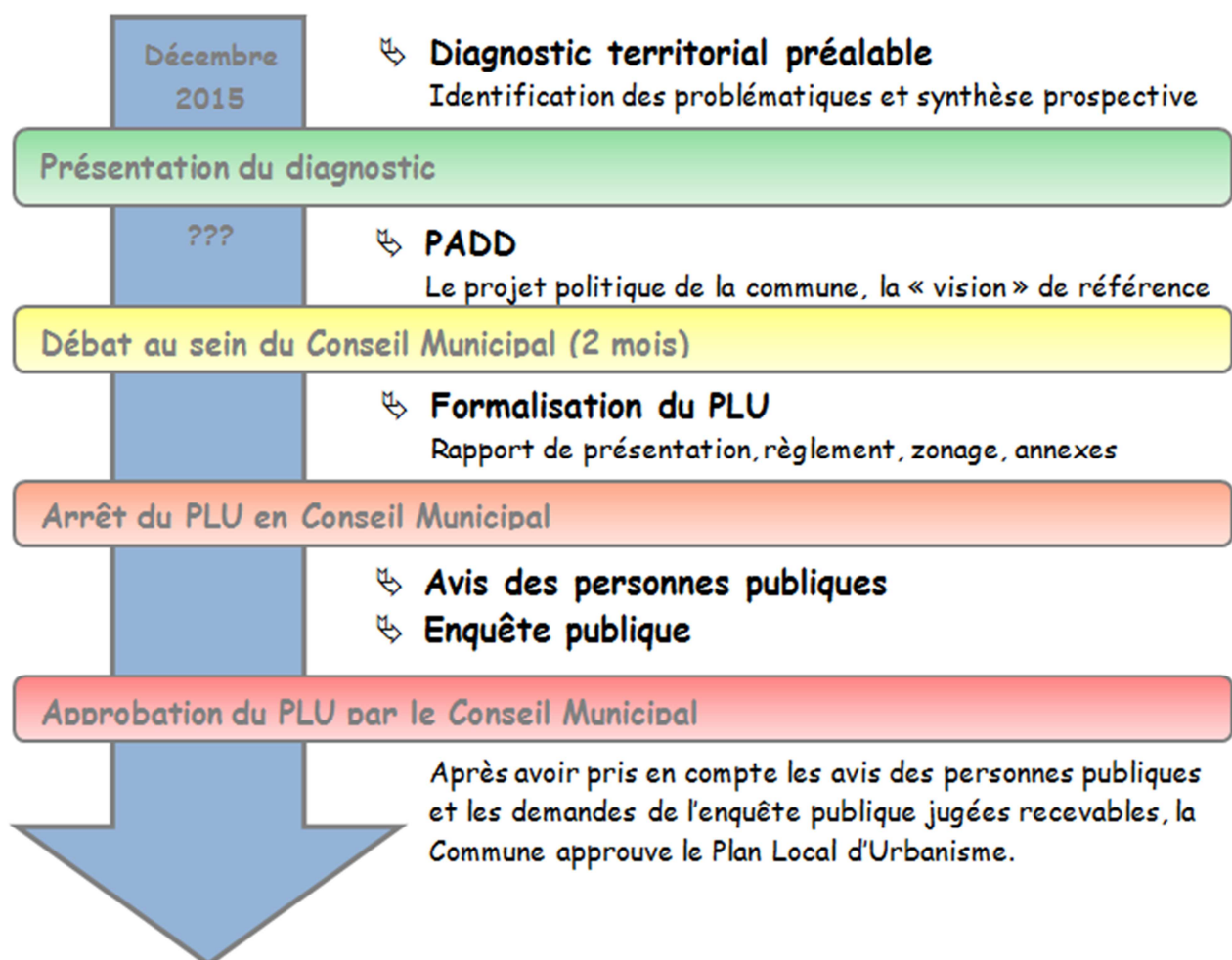
- l'équilibre entre le développement et la protection des espaces naturels, en respectant les **objectifs de développement durable ;**
- la diversité des **fonctions urbaines** (travailler, habiter, se détendre, se déplacer, acheter...) et la mixité sociale dans l'habitat ;

- **l'utilisation économe de l'espace** et la maîtrise des besoins de déplacement, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, ainsi que la **prévention des risques naturels** ;
- le PLU prend également en compte et précise les grandes politiques de l'Etat et des grandes collectivités (Région, Département...).

Il comprend principalement 3 parties :

- 1) le **rapport de présentation** qui exposera notamment le diagnostic sur la situation béthenivilloise (habitat, démographie, économie, déplacements), et analysera l'état actuel de l'environnement ;
- 2) le **projet d'aménagement et de développement durable (PADD)** qui définira les orientations d'urbanisme à long terme et les aménagements retenus par la commune ;
- 3) le **règlement** qui appliquera concrètement les orientations du projet par des règles écrites ; il sera complété par des documents graphiques.

La nouvelle réglementation s'appliquera à l'ensemble du territoire de Bétheniville et régira tout projet d'occupation et d'utilisation des sols, donc **toute nouvelle construction ou adaptation du bâti existant.**



LES INFOS PRATIQUES



Règles de bon voisinage

Suite à différentes plaintes, nous vous rappelons qu'il est formellement interdit d'utiliser une carabine **dans les lieux non sécurisés.**

L'exercice de tir à proximité des habitations peut entraîner des accidents à l'encontre des habitants et des animaux mais également une nuisance sonore (bruits de voisinage).

Bibliothèque



Après de gros travaux d'aménagement effectués par les employés communaux, la bibliothèque a ouvert ses portes mi-novembre et **propose plus de 4000 livres** (romans, documentaires, guides pratiques, BD, livres pour enfants, ...).

130 Béthenivillois se sont déjà inscrits et empruntent régulièrement des livres, tout ceci gratuitement, bien sûr.

L'inauguration a eu lieu le mercredi 16 décembre en présence de Monsieur le Maire et des conseillers ainsi que les généreux donateurs de livres sans lesquels ce beau projet n'aurait pas pu voir le jour. Nous les remercions vivement.

Suite à une suggestion reçue, nous allons faire en sorte que chaque semaine votre enfant puisse venir écouter une histoire lue par un adulte. Si vous êtes intéressés, merci d'envoyer un message à bibliotheque.btv@outlook.fr en indiquant votre nom, votre n° de téléphone et le jour souhaité. Dès que ce projet sera mis en place, les membres de la commission bibliothèque vous contacteront personnellement.

N'hésitez pas à venir nous rendre visite ; la bibliothèque est ouverte le :

lundi de 16h30 à 18h30, le mercredi de 14h à 18h et le samedi de 10h à 12h.

Nouveau service dans notre Agence Postale

La Poste vous informe que vous pouvez désormais, grâce à la nouvelle tablette, avoir accès aux services suivants :



- ✓ services de La Poste en ligne et tarifs ;
- ✓ Services financiers de la Banque Postale (consultation des comptes,...)
- ✓ Services Publics : impôts, CAF, Sécurité Sociale...
- ✓ Paiement des amendes

Nous vous rappelons les horaires :

Lundi :	9h10 – 12h10	Mardi :	9h10 – 12h10 17h30 – 18h45	Mercredi :	9h10 – 12h10
Jeudi :	10h10 – 12h10 17h30 – 18h45	Vendredi :	9h10 – 12h10	Samedi :	10h30 – 11h30

Remerciements



La commission de Noël remercie les bénévoles qui sont venus nous aider lors de la confection des cadeaux de Noël (colis pour les personnes de 70 ans et plus et paquets de chocolats pour tous les enfants de Bétheniville).

Les collégiens ont pu recevoir directement leur sachet de confiserie auprès de la mairie, comme nous l'avions notifié lors du précédent VAB.

La distribution des colis, des petits cadeaux pour les nouveaux-nés 2015, des friandises pour les enfants de moins de 3 ans, ainsi que les enfants non scolarisés sur Bétheniville s'est faite dans la joie et la bonne humeur. Merci aux familles pour leur accueil.

Nous prions les personnes que nous aurions pu oublier de bien vouloir nous excuser. Afin d'éviter au maximum de nouvelles erreurs, nous vous redemandons de vous rapprocher de la secrétaire de Mairie pour tout changement d'adresse, changement familial, si vous êtes nouvellement arrivés sur Bétheniville, ou si vous allez déménager hors de notre village, etc.

Merci également aux enseignants des écoles maternelle et primaire pour la distribution des paquets de friandises lors du dernier jour d'école.

Passage à la TNT HD

**POUR PASSER À
LA TNT HAUTE DÉFINITION**
REGARDEZ LE PROGRAMME
QUI VOUS ATTEND



**TOUS
À LA TNT HAUTE DÉFINITION**

LE 5 AVRIL 2016

Dans la nuit du 4 au 5 avril 2016, la norme de diffusion de la Télévision Numérique Terrestre (TNT) va évoluer sur l'ensemble du territoire métropolitain. Elle permettra de diffuser des programmes en HD sur l'ensemble des 25 chaînes nationales gratuites de la TNT, avec une meilleure qualité de son et d'image. Cette évolution va également permettre de libérer des fréquences pour le déploiement du très haut débit mobile (services 4G de la téléphonie mobile) dans les territoires.

Les téléspectateurs concernés par ce changement sont ceux qui reçoivent la télévision par une antenne râteau. Ils doivent alors s'assurer que leur téléviseur est compatible HD.

Comment vérifier si son téléviseur est prêt pour le 5 avril ?

Pour profiter de la TNT HD, il faut posséder un équipement compatible HD.

Si vous recevez la TNT par l'antenne râteau (individuelle ou collective), un **test simple** existe **pour s'assurer que votre téléviseur est prêt** pour le 5 avril :



- Vous voyez sur votre équipement le logo « TNT HD » (norme MPEG-4).



- Vous visualisez le logo « Arte HD » à l'écran en vous plaçant soit sur la chaîne 7, soit sur la chaîne 57.

Si ce n'est pas le cas, l'achat d'un équipement compatible est à anticiper afin d'éviter toute rupture d'approvisionnement dans les magasins les semaines précédant le 5 avril.

Il n'est toutefois pas nécessaire de changer de téléviseur : l'achat d'un adaptateur compatible TNT HD suffit (à partir de 25 euros dans le commerce). Une charte a été signée avec de nombreux revendeurs de

matériels : n'hésitez pas à leur demander conseil ! La liste de ces revendeurs agréés est disponible sur le site recevoirlatnt.fr.

LE 5 AVRIL, POUR RECEVOIR LA TÉLÉVISION HAUTE DÉFINITION, VOICI LA MARCHÉ À SUIVRE POUR RÉGLER VOTRE TÉLÉ.

Le passage à la TNT HD engendrera une réorganisation des bouquets des chaînes dans la nuit du 4 au 5 avril. Les téléspectateurs dont le téléviseur est relié à une antenne râteau devront par conséquent lancer une recherche et mémorisation des chaînes à partir de la télécommande de leur téléviseur ou de leur adaptateur, le cas échéant.

Des aides sont disponibles pour accompagner le téléspectateur :

- L'aide à l'équipement TNT HD : il s'agit d'une aide financière de 25 euros disponible dès maintenant, pour les téléspectateurs dégrévés de la contribution à l'audiovisuel public (ex-redevance) et recevant la télévision uniquement par l'antenne râteau ;
- L'assistance de proximité : C'est une intervention gratuite à domicile opérée par des agents de La Poste, pour la mise en service de l'équipement TNT HD. Elle est réservée aux foyers recevant exclusivement la télé par l'antenne râteau, et dont tous les membres ont plus de 70 ans ou ont un handicap supérieur à 80 %. Cette aide est disponible à partir de début 2016 en appelant le 0970 818 818 (prix d'un appel local).

ETAT CIVIL

NAISSANCES – *Avec nos vœux de santé et de prospérité aux nouveaux-nés et nos félicitations aux parents.*

-  Jérémy, Vincent DE PROFT, le lundi 12 octobre 2015
-  Shanna, Sabine, Chantal CASTRO, le mardi 24 novembre 2015
-  Shanna, Antonella FIGUIN, le samedi 28 novembre 2015
-  Olivia LARANJO GILBERT, le jeudi 10 décembre 2015
-  Loay KARAOU, le jeudi 17 décembre 2015

DECES – *Avec nos sincères condoléances.*

- ❖ Joël, Ernest HAUDECOEUR le mardi 20 octobre 2015
- ❖ Geneviève, Marie, Prudente LELAURIN le mercredi 21 octobre 2015
- ❖ Jean-Pierre, Alain, Claude ALLARD le vendredi 6 novembre 2015
- ❖ Annette, Clara ROYER le dimanche 3 janvier 2016
- ❖ Laurence, Paulette DEQUENNE le mardi 6 janvier 2016

Le Club Cyclotouriste recrute !



L'AS Cyclo Mondial Lembacel a plus de 20 ans d'existence. Au cours de ces 20 années, ses membres ont parcouru en tous sens la région Champagne-Ardenne et ont même participé à des randonnées au long cours telles Paris-Brest-Paris (1200km).

Au fil des années, les adhérents ont vieilli ou se sont éloignés, si bien que les effectifs ont fondu pour plafonner à une douzaine de membres.

Actuellement, nous organisons le dimanche matin et le mercredi après-midi des randonnées au départ de la place de la mairie. En début d'année nous parcourons une trentaine de kilomètres, pour augmenter progressivement au cours des mois suivants. Nos randonnées se déroulent dans la bonne humeur, de préférence sur des routes à faible circulation, à une allure de promenade s'adaptant aux difficultés et dépassant rarement les 20km/h de moyenne.

Il nous arrive de participer à des randonnées organisées par d'autres clubs de la région et l'été venu nos membres s'évadent et certains voyagent à vélo à travers la France.

Nous accueillerons volontiers les personnes intéressées par notre activité qui est un sport, bien sûr, mais sans esprit de compétition. La seule obligation pour débiter est de disposer d'un vélo en état de marche équipé (c'est préférable) d'un dérailleur.

Renseignements auprès de Claude Chamelot au 06.18.55.53.75 ou Bernard Vancayzeele au 06.71.64.58.24



Sortie randonnée du dimanche 8 novembre 2015

Le dimanche 8 novembre, le groupe des randonneurs de 'Bétheniville à toutes jambes' s'était donné rendez-vous pour une sortie dans l'Aisne, et plus particulièrement en Thiérache.

Nos randonneurs sont partis à la rencontre de Jean-Louis et Claire, deux **greeters** de l'Aisne ; friands de randonnée.



Au fait, certains d'entre vous se demandent peut-être ce que sont les greeters ?

« Les greeters (en français : hôtes) sont des bénévoles qui accueillent gratuitement des touristes pour une rencontre authentique avec un habitant lors d'une balade. Ils montrent et parlent de façon insolite, originale et personnelle de 'leur' coin, 'leur' quartier, 'leur' ville, dont ils sont fiers et passionnés. C'est une forme de tourisme participatif. Les touristes vont voir et participer à la vie locale du lieu visité. À l'occasion d'une balade en ville ou dans la région, le Greeter va non seulement souligner les lieux intéressants ou inconnus, mais il va aussi parler de la vie de tous les jours et de ses coups de cœur. »

Source : Wikipédia

Revenons donc à Jean-Louis et Claire. Ceux-ci sont à l'origine de la création d'un circuit pédestre qui permet d'accéder à l'ancienne abbaye cistercienne de Foigny.

Ensemble, ils étaient présents lors de la restauration de l'église fortifiée de La Bouteille et ils en possèdent la clé. C'est en pratiquant leur activité favorite que Claire et Jean-Louis ont découvert un jour le géocaching, sorte de chasse au trésor des temps modernes.

Ils sont heureux d'en proposer une initiation, l'occasion de se prendre, le temps d'une balade, pour un véritable aventurier !



Pour compléter cette sortie découverte, le midi, un repas a été organisé dans La Triperie de Luzoir, qui avait spécialement aménagé une salle pour l'accueil de nos randonneurs et qui leur a servi un repas copieux composé de produits du terroir.

Bref, une très bonne journée pour le groupe.

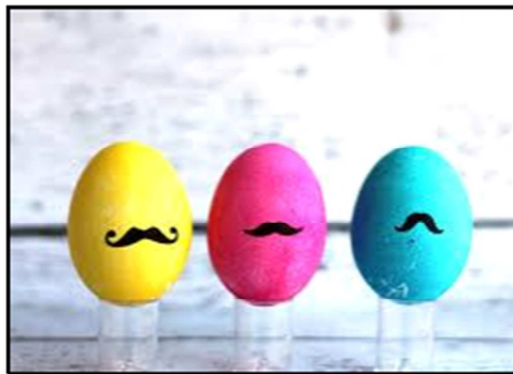
Pour vous inscrire, rendez-vous sur :

<http://bethenivillecourando.forumsgratuits.net/>



Vendredi 19 février	<u>AG « les pêcheurs de Bétheniville »</u> au local jeune et vente de cartes de pêche.
Samedi 27 février	<u>Concours de belote</u> organisé par l'association « Bétheniville en Fleurs », à 20h, 7€/joueur Des lots pour tous (jambons, champagne,...), buvette et restauration sur place. Inscriptions sur place à partir de 19h ou auprès de Anne au 06.33.91.57.30 ou de Stéphanie au 06.31.75.57.34
Samedi 12 mars	Ouverture de la pêche à la truite.
Dimanche 13 mars	<u>Loto</u> organisé par l'ASB à 14h (ouverture des portes à 13h).
Samedi 2 avril	<u>Concours de pétanque (doublettes).</u>
Samedi 16 avril	<u>Loto</u> organisé par le comité des fêtes, à 20h, à la salle des fêtes de Bétheniville.
Samedi 7 mai	<u>Concours de pétanque (doublettes).</u>

Pensez à votre panier



Déguisez-vous !

Le conseil municipal
invite tous les enfants du village
âgés de 1 à 14 ans
(nés entre le 01/01/2002 et le 31/12/2014)

à

Une chasse aux œufs



Qui se déroulera le
lundi 28 Mars 2016
de 09h à 11h



au terrain de jeux situé à l'entrée du village



Afin de satisfaire tous les enfants
La quantité d'œufs sera limitée

LES DERNIÈRES SEMAINES EN IMAGES

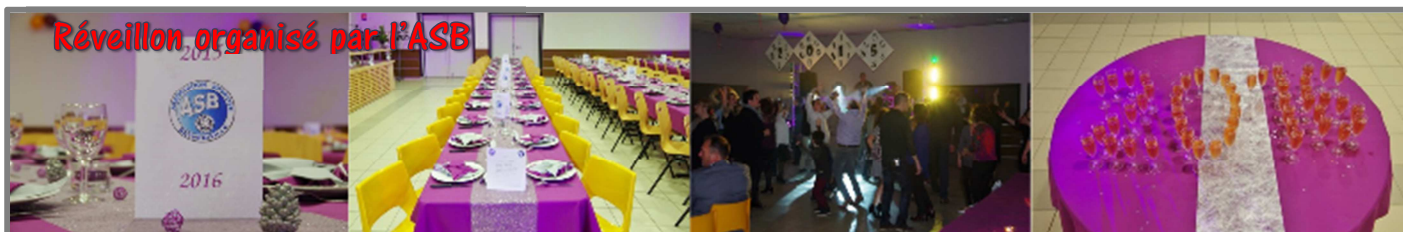
Cérémonie du 11 novembre :

Par un temps très doux d'automne, de nombreux habitants se sont massés sur la place de la mairie ce mercredi 11 novembre afin de suivre le défilé emmené par la fanfare de Suippes au grand complet.

Cette année encore, les élèves de CM2 de l'école de Bétheniville ont entonné la Marseillaise devant le monument aux morts.

Puis la cérémonie s'est terminée à la salle des fêtes pour le verre de l'amitié. Chacun a pu admirer les panneaux réalisés par les écoliers sur la vie pendant la guerre ainsi qu'une exposition d'objets d'époque prêtés par M. Spicy et M. Gillet.





FAIT DIVERS



Le 18 novembre dans la matinée, suite à une porte mal fermée, un chauffeur de camion a eu la désagréable surprise de perdre son chargement de blé dans la rue du Neuf Bourg. La route a revêtu un habit orangé pendant quelques heures sur plusieurs centaines de mètres de la salle des fêtes vers le cabinet médical.

Les employés communaux sont venus prêter main forte afin de souffler le blé sur les côtés de la chaussée et le ramasser ensuite. Vers 17h, toute trace de cet incident avait totalement disparu.

